

éditorial



Chacun s'ouvre un « espace de liberté » dans l'application des lois en l'adaptant en fonction de différents critères périphériques qui lui sont propres. Ainsi les exploitants industriels et agricoles font valoir (parfois à juste raison) les conséquences économiques et sociales d'une mise en conformité pour s'accorder des délais d'application ou les négocier avec l'administration. Or l'Etat vient d'être condamné par la justice pour ne pas avoir fait respecter la loi. Soucieux que pareille mésaventure ne se renouvelle pas, il doit obliger la moitié des exploitations à disparaître et les décharges à fermer en 2002.

Cette décision suscite donc beaucoup d'inquiétudes mais autant d'espoirs. Dans un état de droit la loi doit être respectée, nos libertés en dépendent. Encore faut-il que ces lois permettent un progrès effectif de la société et qu'elles soient raisonnablement applicables. Pour s'en assurer, il est urgent d'instituer une règle selon laquelle aucun texte ne pourrait être examiné, et à fortiori voté, s'il ne comporte, en complément, une analyse coûts/avantages dans une perspective de développement durable, ainsi que les modalités d'accompagnement pratique pour permettre aux acteurs de le respecter. Ensuite à l'Etat de sanctionner tous ceux qui y dérogeraient, y compris les chasseurs du Médoc.

Alex Receveau,
président de l'Association Orée

A la une

Partenariat collectivités / entreprises : bilan de l'étude ADEME

Les résultats de l'étude ADEME, réalisée par Orée et ADAGE environnement l'année dernière, « Analyse des conditions de réussite du partenariat entre collectivités locales et entreprises en matière d'environnement », ont été récemment rendus publics. Un moyen pour Orée de s'impliquer d'avantage dans les relations entreprises / collectivités.

■ Des liens à renforcer entre les entreprises et les collectivités

Cette étude s'inscrit dans la continuité de la mission de l'Association puisqu'elle étudie, à travers **neuf cas représentatifs**, les liens entre entreprises et collectivités dans la mise en place de projets communs.

Elle met en lumière **les facteurs de réussite, les éventuels freins** et vise à conférer au partenariat un maximum de chances de réussir. Le projet peut être initié par la collectivité lorsqu'elle veut améliorer sa gestion environnementale, instaurer un projet territorial durable ou satisfaire un impératif économique. Il peut prendre la forme d'une **démarche collective**, impliquant la collectivité et l'ensemble des entreprises dans un projet commun, **ou d'une démarche individuelle**, privilégiant le lien entre la collectivité et une entreprise.

■ L'implication et la mobilisation des acteurs du partenariat

Dans sa volonté de trouver des solutions applicables, l'étude délivre des **recommandations opérationnelles**.

Celles-ci définissent d'une part chaque axe clé du partenariat et ses objectifs,

et proposent d'autre part des moyens à mettre en oeuvre. La **gestion du lien entre collectivité et entreprises** est un point fondamental dans la **réussite du projet**. A cet effet, il apparaît nécessaire de faciliter le dialogue et d'assurer la cohérence et l'attractivité de la démarche.

L'établissement d'un langage et de références communes peut y participer, de même que la définition claire des engagements et des obligations de chacun. L'instauration d'un réseau d'animation du partenariat y contribue grandement. Il faut en outre s'assurer régulièrement de l'implication des partenaires en maintenant les acteurs mobilisés et en **évaluant périodiquement les résultats obtenus**.

Les autres recommandations abordent des sujets aussi diversifiés que la gestion du temps, la communication ou l'organisation du partenariat au sein des entreprises et de la collectivité concernée. Une **étude instructive**.

*Documents disponibles auprès de Valérie Martin (ADEME)
valerie.martin@ademe.fr*

Les rendez-vous de l'Association Orée

INTERVENTIONS PUBLIQUES

■ Mardi 19 et mercredi 20 juin à Lyon : « **Envirorisk – 1^{er} forum européen du management de l'environnement et de l'hygiène/sécurité** », organisé par dpe. Philippe Marzolf présidera une conférence.
 Tél. : 04 72 98 26 70
 info@envirorisk-forum.com
 www.envirorisk-forum.com

■ Jeudi 21 juin à Angers : « **La prise en compte du développement durable dans une collectivité** », journée organisée par le CNFPT Pays de Loire. Participation de Philippe Marzolf sur **l'approche zones d'activités**.
 Tél. : 02 41 24 26 63
 jeanmichel.marchandeaucnfpt.fr

■ Mercredi 27 et jeudi 28 juin à Agen : « **6^{es} Assises nationales des déchets ménagers et assimilés** », organisées par le Réseau IDEAL. Intervention de Philippe Marzolf sur **l'incitation au regroupement d'entreprises pour une gestion collective de l'environnement**.
 Tél. : 01 45 15 09 09
 ideal@reseau-ideal.asso.fr

PROCHAINS GROUPES DE TRAVAIL

Transport de marchandises et environnement

(en partenariat avec le Comité 21)

■ Vendredi 29 juin à 9 h 30
 (à Eco-Emballages)

La gestion collective sur les zones d'activités

■ Jeudi 5 juillet à 9 h 30
 (à la SEMAPA)

Rencontre avec les associations de protection de l'environnement et de consommateurs : la mise en application du décret sur l'information environnementale dans les rapports annuels des entreprises.

■ en septembre au CEGIBAT

PROCHAINE LETTRE ORÉE : Spéciale Pollutec, fin septembre.

EDF : des sondages qualitatifs originaux

Les centrales nucléaires de Fessenheim, Cruas et Gravelines développent un nouvel outil original pour évaluer la perception du nucléaire auprès de la population alentour. Sur chaque site, cinquante agents volontaires ont été formés pendant deux jours à « l'écoute active ». Ils sont maintenant chargés d'aller écouter les personnes (décideurs, agriculteurs, riverains, associations...) ayant une relation directe ou indirecte avec les centrales. Les résultats de cette enquête permettront de mieux mesurer l'impact du nucléaire en terme d'image sur la population et d'humaniser cette énergie à leurs yeux. Ils seront diffusés en interne et disponibles en externe.

• **Contact : Cécile Laugier, EDF,**
 ☎ 04 91 29 70 91
 cecile.laugier@edf.fr

Double événement pour l'ARPE Midi-Pyrénées

En avril dernier, l'ARPE Midi-Pyrénées a fêté ses dix ans d'existence. A cette occasion, l'AFAQ lui a remis la certification ISO 14001, faisant d'elle la première agence d'environnement et d'énergie à recevoir ce label. Cette récompense semble méritée au regard des actions menées quotidiennement par le personnel : groupes de travail thématiques, politique d'achat favorisant les produits écologiques, renouvellement du parc automobile par des véhicules moins polluants... Par ailleurs, l'ARPE vise à faire adhérer les entreprises au programme régional de management environnemental.

• **Contact : Nathalie Boyer, ARPE Midi-Pyrénées** ☎ 05 34 31 97 05
 boyer.n@arpe.asso.fr

ACCOR développe l'énergie solaire thermique

Conscient de son rôle en matière d'environnement, ACCOR a lancé, depuis 1998, un programme d'étude sur l'utilisation de l'énergie solaire pour la production d'eau chaude sanitaire. A l'heure actuelle, sept hôtels ont été équipés. Le dernier en date est le Novotel Avignon Sud, dont la surface de capteurs solaires est de 120m². Cette réalisation permet d'éviter le rejet de neuf tonnes de CO₂ dans l'air et l'émission d'autres déchets polluants. De plus, le projet contribue à lutter efficacement contre l'effet de serre. D'autres expériences sont actuellement en cours et ce programme devrait prendre une envergure internationale.

• **Contact : Thierry Mueth, ACCOR**
 ☎ 01 69 36 83 89
 mueth_thierry@accor-hotels.com

Des poneys contribuant à l'entretien d'un site d'ATOFINA

Quatre poneys landais vivent en semi-liberté sur le site de l'usine de produits chimiques de Lannemezan. Ils participent à l'entretien régulier de la zone et en particulier des six hectares de tourbières menacées de disparition. La convention a été signée avec les responsables de l'association Action recherche environnement Midi-Pyrénées (AREMIP) et d'autres partenaires locaux dans le cadre du programme européen Life. Elle fait suite à d'autres actions environnementales telles que la réhabilitation d'un affluent de la Garonne, ou encore la certification ISO 14001 de ce site.

• **Contact : Jacques Badaroux, ATOFINA**
 ☎ 01 49 00 71 34
 jacques.badaroux@atofina.com

À lire

(Ouvrages consultables à Orée)

« Pollution de l'environnement : risques et responsabilités. Précaution, prévention, pollueur payeur... »

Éd. DEMOS environnement – De Solange Viger – 152 p. – 189 F TTC.

Pour tout savoir sur la législation en cours. Cet ouvrage s'adresse aux responsables environnement, ingénieurs, techniciens, aux bureaux d'étude, aux associations, aux juristes et aux avocats.

« Le développement durable : approche méthodologique dans les diagnostics territoriaux »

Éd. CERTU – De François Rouxel et Dominique Rist – 147 p. – 220 F TTC.

Des idées et dispositions prises au niveau national et international sur le développement durable et des outils méthodologiques pour la mise en pratique.

« Le guide éthique du consommateur »

Éd. ALBIN MICHEL – De l'observatoire de l'éthique – 293 p. – 98 F TTC.

Notation attribuée aux entreprises dans les domaines tels que : écologie, transparence, stratégie, ... permettant au consommateur de juger de leur politique et de choisir en connaissance de cause.

Commission professionnelle des collecteurs de pneus

En vue d'obtenir la certification de service QUALICERT pour les métiers de la collecte et du traitement des pneus usagés, le CNPA vient de créer une commission professionnelle des collecteurs de pneus usagés. Celle-ci a pour objectif d'aider l'ensemble des acteurs du secteur à la mise en place des nouvelles dispositions prévues par la réglementation. Elle fait suite à une directive sur le traitement des véhicules hors d'usage et au décret responsabilisant les producteurs sur les pneumatiques qu'ils mettent sur le marché.

• **Contact :** *Guillaume de Bodard*,
CNPA ☎ 01 40 99 55 24
gdebodard@cnpa.fr

Ciments Calcia inaugure ses nouvelles installations

Grâce à ses installations d'élimination de pneus usés, la cimenterie de Beaucaire dans le Gard va pouvoir recycler environ 7 500 tonnes de pneus par an. Le procédé se fera par valorisation thermique et n'engendrera aucun impact sur les émissions atmosphériques et la qualité des ciments produits. Il permettra également de réduire la facture énergétique de la cimenterie et pourra être utilisé pour recycler d'autres déchets encombrants (farines animales, huiles de vidange, sciures imprégnées d'eaux polluées.) C'est dans ce contexte que la cimenterie de Beaucaire recevra la certification ISO 14001 par l'AFAQ.

• **Contact :** *Guillaume Jouët*, Ciments Calcia ☎ 01 34 77 78 00
gjouet@ciments-calcia.fr

La communication des zones d'activités : un facteur de réussite

Fruit des réflexions du groupe de travail Orée sur la gestion collective des zones d'activités, la fiche technique relative à « la communication des actions environnementales sur les zones d'activités » est maintenant disponible gratuitement sur www.oree.org ou sur demande à l'Association. Un complément du guide de management environnemental des zones d'activités utilisable par tous.

Deux constatations se sont imposées au groupe de travail. La **communication dans les zones d'activités est quasiment inexistante**, alors qu'elle devrait être développée dès la création de la zone. Et lorsqu'elle est utilisée, elle se limite souvent à la promotion de la zone bien qu'elle puisse aussi améliorer les liens entre les partenaires et la notoriété du lieu. Au cours de sa réflexion, le groupe de travail a mesuré l'**importance d'une communication** stratégique, c'est-à-dire **continue et basée sur le dialogue**. Les relations entre les différents partenaires des zones d'activités et la manière de les améliorer constituent à cet effet une de leurs principales préoccupations. Dans ce but, un nouvel outil a été élaboré : le **sociogramme des acteurs et/ou structures** en présence. Il définit les interlocuteurs prioritaires en fonction de leur rôle de relais, de leur pouvoir d'expertise ou d'influence...

Cette fiche montre une réelle avancée sur le sujet car elle a su créer de nouveaux outils et redéfinir les **supports spécifiques de la communication environnementale** avec leur possible utilisation : les rapports obligatoires, les normes... Elle propose des **exemples réussis d'actions** de communication. Accessible à tous, elle est **susceptible d'intéresser l'ensemble des acteurs des zones d'activités** : gestionnaires, collectivités, aménageurs, associations d'entreprises, comités d'expansion économique... De manière claire, elle reprend les **grands principes de communication** tels que la transparence, la concertation et propose une **méthodologie de communication adaptable à chaque contexte**.

Disponible sur www.oree.org/fiche/frfiche.html

Agenda

■ Du lundi 25 au jeudi 28 juin, à Lyon : Novatech 2001 – 4^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'ENVIRONNEMENT.

Organisée par le Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les infrastructures et l'eau (GRAIE).

Renseignements au 04 72 43 83 68 - graie@urgc-hu.insa-lyon.fr

■ Mardi 11 et mercredi 12 septembre, à La Baule : 6^{es} ASSISES NATIONALES DES DÉCHETS.

Organisées par la DRIRE Pays de la Loire.

Renseignements au 02 51 85 80 99 - www.assises-dechets.org

Éco-échos

SITE RÉFÉRENCE

• www.ville-angers.fr

Complet et bien organisé, les informations y sont facilement accessibles. Et dans la rubrique *Angers ville durable*, tout sur le développement durable, l'agenda 21, le plan d'actions et d'objectifs de la ville et sur l'actualité.

Un site pédagogique et ludique qui illustre bien la mobilisation de la ville d'Angers pour l'environnement.

VINGT ENTREPRISES DE SERVICES POUR UNE OPÉRATION SME

Afin d'expérimenter le développement du management environnemental dans de nouvelles activités économiques, l'opération de l'Assemblée des chambres françaises de commerce et d'industrie (ACFCI) a sélectionné vingt entreprises appartenant à différents secteurs de services.

Ces entreprises bénéficieront d'un accompagnement personnalisé qui leur permettra de réaliser un état des lieux de leur situation environnementale et de mettre en place un système de management environnemental.

Elles participeront à des journées d'information et d'échanges d'expériences.

Cette opération réalisée avec le soutien de l'ADEME, du MATE et du MINEFI (Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie) vise à favoriser la maîtrise des impacts environnementaux par les entreprises. Le suivi de ce travail permettra de définir des lignes directrices méthodologiques pour l'application de ces démarches.

Contact : *Pierre-Olivier Viac*, ACFCI
Tél. : 01 40 69 38 89 – po.viac@acfc.cci.fr

Regroupant près de cinquante marques de prestige, LVMH se préoccupe depuis longtemps d'environnement. Ce Groupe mène une politique active dans ce domaine, reconnue et signalée dans le guide éthique du consommateur récemment paru chez Albin Michel.

Orée — Quelle politique environnementale menez-vous au sein de LVMH et quelles actions conduisez-vous ?

Orée — Vous êtes membre du Conseil d'administration Orée. De quelle façon travaillez-vous avec cette Association ?

S.B. — Notre politique environnement est **résolument pro-active**. C'est une politique d'utilisateurs de la nature et de protecteurs dans la mesure où nous avons besoin de la sauvegarder. Que ce soit les parfums, les spiritueux, le cuir... tous nos produits sont d'origine naturelle. Nous sommes des industriels, mais nos métiers de base restent artisanaux.

La plupart de nos systèmes sont en place : réduction des emballages à la source, analyses de cycle de vie, systèmes de traitement de tous les effluents vinicoles et de réduction d'eau et d'énergie... Et **la majorité de nos actions passent maintenant par la formation et la sensibilisation** des hommes.

Orée — Sur quels domaines souhaiteriez-vous encore intervenir et de quelle façon vous y prenez-vous ?

S.B. — La politique générale du Groupe était jusqu'à présent consacrée à la réalisation d'actions concrètes. C'est actuellement en pleine évolution et nous allons à court terme **informer nos différents cibles sur les actions menées depuis une dizaine d'années**. Jusque là, nous avions seulement un chapitre sur l'environnement dans le rapport annuel d'activité... Cette année, nous allons éditer pour la première fois un rapport environnement dont l'objectif est réellement d'informer plus que de communiquer. Et pour **définir les informations pertinentes à inclure dans un tel rapport**, nous avons participé au groupe de travail sur ce sujet de l'association *Les Amis de la Terre*. Nous avons ainsi pu déterminer les cibles intéressées et réfléchir à leurs attentes respectives en matière d'information environnementale.

S.B. — *Orée* regroupe de grandes entreprises, qui ont pour certaines d'entre elles notre taille ou qui appartiennent au même secteur d'activité, et des PME-PMI. D'une certaine manière, **nous représentons une fédération d'entreprises de secteurs différents**, avec chacune une personnalité et nous rencontrons par conséquent des problèmes similaires.

Alors, plutôt que de chercher chacun des solutions au risque de commettre des erreurs déjà identifiées, **nous avons fait le choix de l'entraide**. La synergie, le partage d'expériences et la réflexion commune

constituent en fait les points forts de l'Association. Enfin, le regard et **l'apport des collectivités locales et des associations d'environnement et de consommateurs** offrent un intérêt non négligeable. Cela permet de ne pas s'arrêter à la vision de l'industriel et d'obtenir d'autres éclairages importants.

Sylvie Bénard est également membre du conseil d'administration de l'Association Orée et présidente de la commission environnement de l'AMRAE (Association pour le management des risques et des assurances de l'environnement).

**Cette année,
nous allons éditer
pour la première fois
un rapport environnement
dont l'objectif est réellement
d'informer plus que de
communiquer.**

www.oree.org

**1^{er} site d'information
sur le management
environnemental**

3 SITES À CONSULTER :

- **www.environnement.gouv.fr**
Des informations pratiques et juridiques, des dossiers thématiques, de l'actualité...
- **www.utopies.com**
Des actions positives d'entreprises pour l'environnement et le développement durable. Une bibliographie avec les premières pages des ouvrages en ligne.
- **www.ifen.fr**
Parmi plusieurs rubriques remarquables : à noter, celle sur les indicateurs de performance environnementale ou de développement durable. A signaler aussi, un glossaire français / anglais des termes courants dans le domaine de l'environnement.

Directeur de la publication : Alex Receveau
Rédaction : Cécile Geeraert
Périodicité : lettre bimestrielle
Impression : La Publigratie
Imprimé : sur papier recyclé Cyclus
ISSN : 1293-2426

Association Orée
(association de droit local à but non lucratif)
Siège social : 7, rue Goethe – 67000 Strasbourg.
Bureaux : 42, rue du Faubourg Poissonnière,
75010 Paris
Tél. : 01 48 24 04 00 – Fax : 01 48 24 08 63
Site Internet : www.oree.org
E-mail : oreo@oree.org / marzolf@oree.org /
salcio@oree.org / bleton@oree.org /
raulet@oree.org / mercier@oree.org

LVMH en chiffres :

- 46 marques de luxe,
- 47 420 employés,
- 1 286 magasins dans le monde,
- 11 581 millions d'€ de chiffre d'affaires.

Contact :

**Sylvie Bénard, LVMH, au 01 44 13 21 91
ou sbenard@lvmh.fr – www.lvmh.fr**